

FOURNITURES DE PIÈCES MÉCANIQUES FRITTÉES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
3. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	3
3.1. MASSE VOLUMIQUE	3
3.2. STRUCTURES	3
3.3. TENEUR EN HUILE	3
4. CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES	3
5. CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES	3
5.1. DURETÉ	3
5.2. RÉSISTANCE À LA TRACTION	3
5.3. RÉSISTANCE À L'ÉCRASEMENT DES COUSSINETS	3
6. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES	3
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
7.1. HISTORIQUE	4
7.2. DOCUMENTS CITÉS	4
7.3. ÉQUIVALENT À :	4
7.4. CONFORME À :	4
7.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET

Le présent cahier des charges s'applique aux fournitures de pièces mécaniques réalisées en métaux frittés entrant dans la composition des véhicules.

Il ne concerne pas les pièces réalisées à partir d'alliages durs.

2.PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 dont les paragraphes ci-dessous sont complétés comme suit :

B - RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR

Les pièces livrées doivent être exemptes de tout magnétisme résiduel.

C - AGREMENT DES FOURNITURES

Le procès-verbal accompagnant l'échantillonnage de la fabrication série doit préciser en outre les tolérances que le fournisseur envisage de tenir en fabrication de série dans la mesure où celles-ci sont différentes de celles prévues au plan.

Toute fourniture de pièces implique que le fournisseur ait été préalablement homologué.

Nota : Pour obtenir cet agrément, le fournisseur doit remettre un échantillonnage d'éprouvettes de traction conformes à la norme NF A 95-322 réalisées avec les alliages correspondant, d'une part aux nuances particulières qu'il utilise, d'autre part aux nuances définies dans les normes en vigueur dans le Groupe.

G - CONDITIONS DE LIVRAISON

Les pièces doivent être livrées par lots homogènes fabriqués à partir de poudres identiques, frittées et lubrifiées s'il y a lieu, dans des conditions identiques.

Chaque lot sera repéré par étiquetage.

Ce repérage comportera en plus des indications prévues :

- la nuance de l'alliage,
- les conditions de fabrication,
- le mois et l'année de fabrication.